



Indexation dans le secteur du Métal :

Travaillez-vous en tant qu'ouvrier dans le secteur du métal - CP 111 ? Votre salaire va augmenter grâce à l'indexation de **+1,69 % à partir du 1^{er} juillet 2017* !**

*indexation sur les salaires minimums et sur les salaires effectifs

Si vous voulez consulter les nouveaux barèmes, contactez votre délégué.

